

**Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 10 juillet 2018 à 19h30 sous la présidence de madame Andrée St-Laurent, maire. En plus de madame le maire étaient présents madame la conseillère Danielle Ouellet et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie, Jacquelin Goyette, Jason Gauvin-Landry et Patrick Delisle.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

1.1 Mot du maire

Madame le maire ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion.

2018-07-120

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2018-07-121

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juin 2018 et de la séance ordinaire 12 juin 2018

Chacun des membres ayant reçu une copie du dit procès-verbal dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juin 2018 tel que déposé;

Et il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités.

2018-07-122

Autorisation du paiement des dépenses du mois de juin 2018

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de juin 2018. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 109 776,88 \$.

Adoptée

2018-07-123

Autorisation de négocier un emprunt temporaire de 750 000 \$ avec la Caisse populaire de Saint-Raymond-Sainte-Catherine dans le cadre des travaux d'aqueduc et de voirie sur la rue Principale

Attendu que la municipalité a adopté le règlement 462-18 décrétant une dépense de 750 000 \$ dont un emprunt de 360 000 \$ pour des travaux d'aqueduc et de voirie sur la rue Principale et que ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire en date du 16 avril 2018;

Attendu qu'afin d'acquitter une portion des dépenses prévues par ce règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 360 000 \$ sur une période de 20 ans;

Attendu qu'afin d'acquitter le solde des dépenses prévues par ce règlement, le conseil affecte une somme de 390 000 \$ de la *taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (T.E.C.Q.)* ;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à négocier un emprunt temporaire de 750 000 \$ avec la Caisse populaire Saint-Raymond-Sainte-Catherine dans le cadre des travaux d'aqueduc et de voirie sur la rue Principale;

Et d'autoriser madame Andrée St-Laurent, maire, et madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les contrats avec la Caisse populaire Saint-Raymond-Sainte-Catherine pour l'emprunt temporaire.

Adoptée

2018-07-124

Embauche d'une réceptionniste surnuméraire

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'embaucher Mme Sylvie Dufresne à titre de réceptionniste sur appel au salaire minimum. L'horaire de travail sera de 9h00 à 12h00 et/ou de 13h00 à 16h00. L'embauche est sujette à une période de probation d'un mois.

Adoptée

2. Sécurité publique

2018-07-125

Achat d'une porte de garage pour la caserne

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder à l'achat d'une porte de garage roulante chez les Portes de garage Baril au coût de 9 399 \$, frais et taxes en sus. Cette dépense sera payée à même le surplus accumulé non-affecté.

Adoptée

2018-07-126

Mandat pour l'ajout d'une porte à la caserne

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accorder à Soluco Construction, représenté par M. Richer Chantal, le mandat pour l'ajout d'une porte à la caserne. Ce mandat sera réalisé pour une somme maximale de 32 686 \$, avant taxes, incluant les matériaux, la main-d'œuvre et l'équipement nécessaire à la réalisation du projet et ce, tel que décrit dans la phase 1 de la soumission de l'entrepreneur. Il est à noter que les phases 2 (rampe d'accès) et 3 (autres travaux intérieurs non reliés à la porte) ne sont pas inclus dans le présent mandat.

Cette dépense sera payée à même le budget en immobilisations 2018. *Toute somme excédentaire aux 30 000 \$ prévus au budget sera prise à même le surplus accumulé non affecté.* Le document d'invitation écrite de soumission, la soumission de l'entrepreneur et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

Adoptée

2018-07-127

Permission d'intervention à M. Olivier Bécharde et à Mme Kimberley Bédard

Tenant compte de leur présence fréquente sur le territoire de Municipalité de Rivière-à-Pierre;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De permettre à M. Olivier Bécharde et à Mme Kimberley Bédard d'agir en tant que pompier volontaire, et selon leur certification respective, lors de toute intervention du service incendie sur le territoire de la Municipalité de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

3. Transport routier et hygiène du milieu

2018-07-128

Octroi du contrat à Marcel Guimond et Fils Inc. pour les travaux de réfection du tronçon d'aqueduc TID-040 de la rue Principale entre la traverse de la rivière et l'avenue des Chanterelles

Attendu que la municipalité a adopté le règlement # 462-18 décrétant une dépense de 750 000 \$ dont un emprunt de 360 000 \$ pour des travaux d'aqueduc et de voirie sur la Principale;

Attendu que la municipalité a reçu l'approbation du MAMOT le 16 avril 2018 pour le règlement # 462-18;

Attendu que la municipalité a procédé à un appel d'offre publique en date du 5 juin 2018;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 juin 2018;

Attendu que la compagnie Marcel Guimond et Fils Inc., représentée par M. Patrice Bédard, a été le plus bas soumissionnaire conforme;

Attendu la recommandation positive de la soumission de Marcel Guimond et Fils Inc. par la firme CIMA en date du 26 juin 2018;

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'octroyer le contrat des travaux de réfection du tronçon d'aqueduc TID-040 de la rue Principale entre la traverse de la rivière et l'avenue des Chanterelles à Marcel Guimond et Fils Inc. Le contrat représente un total, avant taxes, de 657 607,90 \$ tel que décrit dans la soumission.

Cette résolution, les plans et devis portant le numéro **Q172378A**, préparés par la firme d'ingénieurs CIMA représentée par madame Mélanie Primeau, en date du 16 mai 2018 de même que la soumission de Marcel Guimond et Fils Inc. en date du 21 juin 2018 tiennent lieu de contrat.

Adoptée

2018-07-129

Contrat de pose de revêtement bitumineux sur divers segments municipaux

Attendu que 2 soumissionnaires ont été invités à soumissionner;

Attendu que le soumissionnaire le plus bas conforme est Asphalte St-Ubalde Inc.;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accorder à Asphalte Saint-Ubalde inc. le contrat de pose de revêtement bitumineux sur divers segments municipaux au coût approximatif de 36 814 \$, taxes en sus. Les sommes nécessaires pour payer cette dépense seront prises à même le budget en immobilisations 2018. Les sommes excédentaires seront prises à même P.A.A.R.R.M.

Adoptée

ITEM REPORTÉ

Avis de motion du règlement # 470-18 concernant les limites de vitesse sur l'avenue des Sables Est

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller M. qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement numéro 470-18 *concernant les limites de vitesse sur l'avenue des Sables Est* sera adopté.

ITEM REPORTÉ

Adoption du projet de règlement # 470-18 concernant les limites de vitesse sur l'avenue des Sables Est

Attendu qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu qu'il y a lieu de faire la lecture de ce projet de règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par M.
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le projet de règlement # 470-18 *concernant les limites de vitesse sur l'avenue des Sables Est* tel que présenté.

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

2018-07-130

Adoption du règlement # 464-18 modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de modifier et/ou prévoir des dispositions visant à encadrer l'utilisation des conteneurs, l'implantation des clôtures, les normes applicables à proximité d'un site d'extraction, les droits acquis en bande riveraine et assurer la concordance avec les modifications apportées au règlement relatif aux usages conditionnels et au plan d'urbanisme

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 464-18 *modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de modifier et/ou prévoir des dispositions visant à encadrer l'utilisation des conteneurs, l'implantation des clôtures, les normes applicables à proximité d'un site d'extraction, les droits acquis en bande riveraine et assurer la concordance avec les modifications apportées au règlement relatif aux usages conditionnels et au plan d'urbanisme*, tel que présenté.

Adoptée

4.2 Audition de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 353 chemin Joseph-Perthuis (lot rénové 5 113 926)

2018-07-131

Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 353 chemin Joseph-Perthuis (lot rénové 5 113 926)

Attendu que Sacha Hinse de Gteck immobilier inc., qui détient une procuration de Solifor Perthuis S.E.C. pour l'immeuble situé au 353 chemin Joseph-Perthuis (lot 5 113 926), a déposé une demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment principal (chalet) à une distance de 10 mètres de la ligne des hautes eaux, contrevenant ainsi à l'article 20.3.1.3 du *Règlement de zonage # 435-14* sur les normes d'implantation particulières applicables à la zone RV-25 qui stipule qu'un bâtiment principal doit être implanté à une distance minimale de 20 mètres de la ligne des hautes eaux du Deuxième et Troisième lac Pioui et de 15 mètres de la ligne des hautes eaux de tout cours d'eau;

Attendu que la ligne des hautes eaux du lac ne correspond pas à la ligne de limite de propriété établie lors du lotissement;

Attendu que la superficie restante n'est pas suffisante pour construire un bâtiment principal et respecter les marges de recul de la zone Rv-25;

Attendu que l'implantation du chemin ne respecte pas le règlement de lotissement par rapport à la ligne des hautes eaux du lac Pioui qui réfère à la même définition que la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*;

Attendu que la marge de recul avant doit demeurer étant donné les inconvénients causés par le transport de bois (poussière);

Attendu que l'acceptation de la présente demande ne causera aucun préjudice à la jouissance du droit de propriété des voisins;

Attendu que la municipalité n'est pas responsable advenant une inondation;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accepter la demande de dérogation mineure tel que présentée.

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

2018-07-132

Appui aux employés du M.T.M.D.E.T. du centre d'opérations de Cap-Santé

Attendu que la MRC de Portneuf est la plus importante MRC de la Capitale-Nationale en dehors de l'agglomération de Québec;

Attendu la demande d'appui formulée par le dirigeant syndical travaillant au Centre d'opérations de Cap-Santé du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (M.T.M.D.E.T.);

Attendu que les employés de ce centre d'opérations souhaitent que le M.T.M.D.E.T. leur accorde un minimum de 32 semaines de travail par année pour qu'ils puissent se prévaloir des prestations d'assurance emploi;

Attendu que sans ces prestations, les employés quittent pour un autre travail entraînant alors une perte de l'expertise régionale;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Rivière-à-Pierre appuie la demande des employés au Centre d'opérations de Cap-Santé du MTMDET et demande à ce ministère d'offrir aux employés de ce centre d'opérations des conditions acceptable permettant de maintenir des employés permanents et ainsi conserver une expertise dans Portneuf.

Adoptée

2018-07-133

MOTION DE FÉLICITATIONS – DÉFI PIERRE LAVOIE

Considérant le défi des Cubes énergie organisé dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie visant à promouvoir de saines habitudes de vie chez les jeunes, par l'activité physique et une saine alimentation;

Considérant la participation des élèves des écoles de la Commission scolaire de Portneuf au cours du mois de mai 2018;

Considérant la Grande récompense qui gratifie les élèves des écoles gagnantes à la suite de cette participation;

Considérant que la Grande récompense a permis à 4 200 élèves provenant des écoles à travers le Québec de dormir au Stade olympique de Montréal et de passer une journée à La Ronde les 16 et 17 juin 2018;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Qu'une motion de félicitations soit émise aux élèves des écoles Marie-du-Saint-Sacrement et Saint-Cœur-de-Marie qui ont remporté cette Grande récompense grâce aux prix Coup de cœur Rio Tinto;

Qu'une motion de félicitations soit émise à tout le personnel des écoles et aux collaboratrices du projet, madame France Lafleur de la municipalité de Saint-Léonard ainsi que madame Marie-Christine Morasse de la municipalité de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

5. Périodes de questions

6. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry de lever la présente séance. La séance est levée par madame le maire à 20h45.